

LEGENDE :

PF: Porte fenêtre F : Fenêtre VR: Volet roulant

GC: Garde corps

PV: Pare vue R : Réfrigérateur LL: Lave linge LV: Lave vaisselle C : Cuisson

VK: Volet roulant
VB: Volet battant

LC : Linéaire complémentaire TRI : Tri sélectif RP: Robinet de puisage

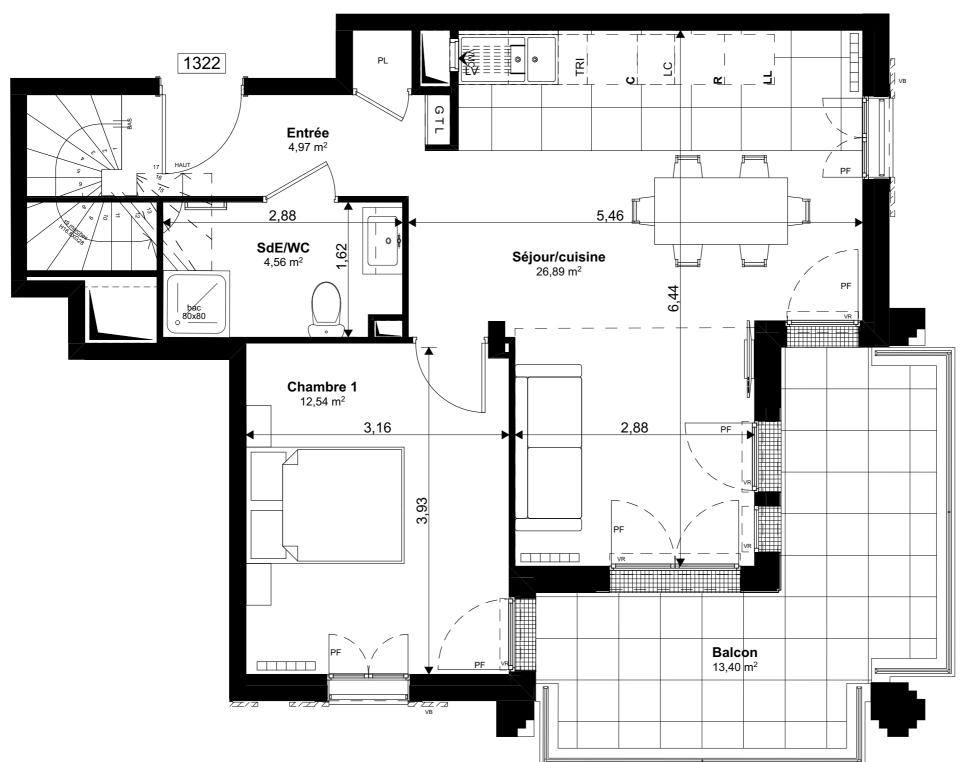
Tableau éléctrique

Poutre Cloison fusible

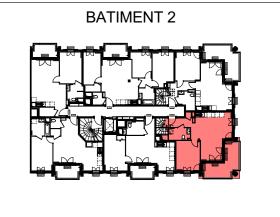
Sèche serviette Soffite Faux plafond

Radiateur

Gravillon







LOGEMENT 4 PIECES - DPX BAS				
LOGEMENT	CAGE	ETAGE	APPART.	
1322	2B	ETAGE 2	2	

ETAGE 2

Balcon	13,40 13,40 m²	
	90,95 m²	
Mezzanine	12,84	
WC	1,09	
SdB	4,15	
uanderie 2,39		
Chambre 3	9,21	
Chambre 2	12,31	
Chambre 1	12,54	
Séjour/cuisine	26,89	
SdE/WC	4,56	
Entrée	4,97	

INDICE: B

MODIFIÉ LE : 24/02/2025

DATE: 26/06/2024 **ECHELLE**:

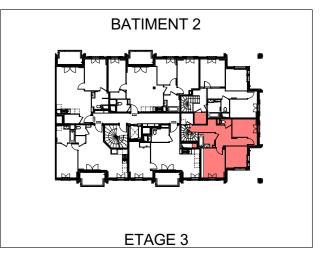
Le mobilier et l'electroménager ne sont pas fournis. La SCCV se réserve la possibilité d'apporter des modifications de dimensions libres et d'équipements, en fonction des contraintes techniques de construction. Les retombées, soffites, faux-plafonds, et canalisations, ne sont pas tous représentés. L'aménagement des espaces verts est donné à titre indicatif, la SCCV se réserve la possibilité d'y apporter des modifications (Escaliers, différences de niveaux). Les différences de niveaux entre logement et annexe privative sont de ~3cm pour les loggias au R.D.C. et de ~16cm pour les balcons, les terrasses étanchées.







LE BLANC MESNIL



LOGEMENT 4 PIECES - DPX HAUT LOGEMENT CAGE ETAGE APPART.

GEMENT	CAGE	ETAGE	APPART.
1322	2B	ETAGE 3	2

	104,35 m²	
	13,40 m²	
Balcon	13,40	
	90,95 m ²	
Mezzanine	12,84	
WC	1,09	
SdB	4,15	
buanderie	2,39	
Chambre 3	9,21	
Chambre 2	12,31	
Chambre 1	12,54	
Séjour/cuisine	26,89	
SdE/WC	4,56	
Entrée	4,97	

INDICE: B MODIFIÉ LE: 24/02/2025

DATE: 26/06/2024 **ECHELLE**:

Le mobilier et l'electroménager ne sont pas fournis. La SCCV se réserve la possibilité d'apporter des modifications de dimensions libres et d'équipements, en fonction des contraintes techniques de construction.

Les retombées, soffites, faux-plafonds, et canalisations, ne sont pas tous représentés. L'aménagement des espaces verts est donné à titre indicatif, la SCCV se réserve la possibilité d'y apporter des modifications (Escaliers, différences de niveaux).

Les différences de niveaux entre logement et annexe privative sont de ~3cm pour les loggias au R.D.C. et de ~16cm pour les balcons, les terrasses étanchées.

